

<b>COLLEGE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024</b>
---

Compiègne, le 3 juillet 2023

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année scolaire 2023-2024 se profile à l'horizon. Nous travaillons activement pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles au sein de l'Institution Jean-Paul II.

Avant de vous donner les nouvelles de l'établissement, je tiens à remercier les enseignants, les salariés OGEC et tous les bénévoles qui se sont investis auprès des élèves durant cette année scolaire.

En 6<sup>ème</sup>, les classes ont été constituées en fonction des thèmes, en tenant compte des langues vivantes et de l'équilibre numérique des classes. Nous vous rappelons que dans les autres niveaux, elles tiennent compte des langues vivantes, des options et de l'équilibre numérique des classes, mais elles sont aussi le résultat d'une concertation entre les membres de l'équipe pédagogique afin de créer le meilleur équilibre possible. Les listes de classes de 5<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> ne seront communiquées qu'à la rentrée. Sauf erreur de notre part sur des langues ou options, aucune modification ne sera acceptée, afin de permettre aux enseignants de commencer les cours au plus vite.

Pour ma part, comme il vous l'a été annoncé par Mr Pascal LEROY, Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de l'Oise, je quitte le collège à la fin de cette année scolaire pour prendre un nouvel établissement dans ma région d'origine et ainsi me rapprocher de ma famille. C'est Monsieur Jérôme PARENT que j'accueille chaleureusement qui me succédera dans la mission de chef d'établissement du collège Jean-Paul II.

Je pars de Compiègne avec en mémoire vos enfants, ces si beaux jeunes que j'ai vu grandir et s'épanouir. J'ai pu vivre notre devise « Je crois en la jeunesse » et je souhaite le meilleur pour l'avenir de chacun d'entre eux. Quel beau métier l'éducation ! Je vous remercie aussi chers parents pour la confiance que vous m'avez manifestée depuis la création du collège Jean-Paul II il y a 8 ans.

A tous les membres de la communauté éducative, je souhaite de bonnes vacances reposantes et propices au ressourcement et à la détente.

Catherine LOYER, chef d'établissement

## 1. Rentrée des classes :

ULIS	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 8h30</b> , fin de la journée à 12h05
6 <sup>ème</sup>	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 8h30</b> , fin de la journée à 12h05
5 <sup>ème</sup>	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 9h05</b> , fin de la journée à 12h05
4 <sup>ème</sup>	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 13h15</b> , fin de la journée à 16h10
3 <sup>ème</sup>	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 13h45</b> , fin de la journée à 16h10

**Rentrée des Internes :** installation dans les chambres le **dimanche 3 septembre** à partir de 17h, accueil officiel et réunion d'information des familles et des élèves à 18h30 à l'auditorium du lycée.

Le service des transports scolaires débute le lundi 4 septembre.

Il n'y aura pas de service de cantine le lundi 4 septembre excepté pour les internes.

L'emploi du temps hebdomadaire sera distribué aux élèves le lundi 4 septembre. Des documents seront à compléter par les parents au retour de leur enfant à la maison.

## 2. Dates des périodes scolaires (pour les bulletins trimestriels) et des vacances scolaires :

### Périodes scolaires :

1 <sup>er</sup> trimestre	Du lundi 4 septembre 2023 au dimanche 26 novembre 2023 pour les 3 <sup>e</sup> , et au dimanche 3 décembre 2023 pour les 6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup>
2 <sup>ème</sup> trimestre	Du lundi 27 novembre 2023 au dimanche 18 février 2024 pour les 3 <sup>e</sup> et du lundi 4 décembre 2023 au dimanche 17 mars pour les 6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup>
3 <sup>ème</sup> trimestre	Du lundi 19 février au dimanche 26 mai 2024 pour les 3 <sup>e</sup> Du lundi 18 mars au vendredi 21 juin 2024 pour les 6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup>

### Vacances scolaires :

TOUSSAINT : du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 6 novembre au matin  
NOEL : du jeudi 21 décembre après la classe au mardi 8 janvier au matin  
(la journée du vendredi 22 décembre sera une journée pédagogique)  
HIVER : du vendredi 23 février après la classe au lundi 11 mars au matin  
PRINTEMPS : du vendredi 19 avril après la classe au lundi 6 mai au matin  
ETE : en fonction du calendrier des examens de DNB que nous ne connaissons pas encore.

Les élèves n'auront pas cours du mardi 7 mai après les cours au lundi 13 mai au matin (8 mai férié +Pont de l'Ascension).

### Périodes de travail

Les périodes de travail scolaire indiquées dans ce document sont obligatoires. Elles résultent du calendrier fixé par le Ministère de l'Education Nationale et des contraintes propres de l'établissement. La loi, et l'esprit civique qu'impose un financement de la scolarité par la collectivité publique, rendent le nombre de journées de classe impératif. Le temps scolaire défini par l'emploi du temps remis en début d'année n'appartient donc ni à la famille, ni à l'élève. Seules des circonstances exceptionnelles et justifiées, peuvent permettre au chef d'établissement d'accorder une autorisation d'absence, après qu'une **demande soit sollicitée par écrit, au moins 15 jours à l'avance.**

### 3. Dates importantes à retenir :

- Pré-rentrée des enseignants : le jeudi 31 août 2023
- Journées pédagogiques des enseignants : le vendredi 1er septembre et le vendredi 22 décembre 2023.
- Messe de rentrée du collège : le mardi 12 septembre à 8h10.
- Journée d'intégration pour toutes les classes le jeudi 14 septembre.
- Fête de l'Institution le vendredi 8 décembre.

### 4. Réunions parents professeurs de début d'année :

6 <sup>ème</sup>	Mardi 12 septembre 2023 à 17h30
5 <sup>ème</sup>	Jeudi 7 septembre 2023 à 17h30
4 <sup>ème</sup>	Lundi 11 septembre 2023 à 17h30
3 <sup>ème</sup>	Lundi 18 septembre 2023 à 17h30
ULIS	Mardi 5 septembre 2023 à 17h00

### 5. Gestion des absences :

Toute absence doit être excusée **avant 08h30** par téléphone au 03 44 92 11 11, ou mail à [flamidieu@jeanpaul2compiegne.fr](mailto:flamidieu@jeanpaul2compiegne.fr) par les parents eux-mêmes et non sur Ecole directe aux professeurs principaux ou responsables de niveau.

Pour les élèves dont la santé nécessite un PAI, prendre contact avec les infirmières du collège. Vous pouvez au préalable envoyer un email à [awindal@jeanpaul2compiegne.fr](mailto:awindal@jeanpaul2compiegne.fr) ou [clefevre@jeanpaul2compiegne.fr](mailto:clefevre@jeanpaul2compiegne.fr) pour les informer quelques jours avant la rentrée de la nécessité d'établir un PAI.

### 6. Horaires :

- **Pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> :**  
*Cours du matin de 8h10 à 11h10*  
*Repas de 11h10 à 12h20*  
*Cours de l'après-midi de 12h20 à 16h10*
- **Pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> :**  
*Cours du matin de 8h10 à 12h05*  
*Repas de 12h05 à 13h15*  
*Cours de l'après-midi de 13h15 à 16h10*

Les cours optionnels et parfois des cours en classe de 3<sup>ème</sup> peuvent avoir lieu de 16h10 à 17h05.

### 7. Etude :

Une prise en charge en étude est toujours assurée de 8h10 à 16h10 en fonction des emplois du temps des élèves. Par ailleurs, le soir après 16h10, l'établissement vous propose deux études différentes en fonction de vos besoins.

- Une étude de 16h10 à 17h05 comprise dans la scolarité.
- Une étude jusqu'à 18h (goûter de 16h10 à 16h40, puis étude de 16h40 à 18h00) pour un montant forfaitaire annuel de 375 € pour 4 soirs/semaine, 296€ pour 3 soirs, 210€ pour 2 soirs, 119 € pour un soir.

Une circulaire d'inscription à l'étude sera remise à votre enfant le jour de la rentrée, conjointement à son emploi du temps. Les élèves seront accueillis en étude à partir du 4 septembre. Ce sont les éducateurs qui surveillent les études.

#### **8. Repas :**

Un système de contrôle informatisé à l'aide de cartes magnétiques est mis en place. L'élève devra toujours présenter sa carte à l'entrée de la restauration.

Toute carte perdue ou dégradée sera facturée à la famille au prix de 15 €.

#### **9. Carnet de correspondance :**

Il est remis à chacun le jour de la rentrée. **Dès le lendemain**, il doit accompagner chaque enfant, et comporter les renseignements qui permettent :

- aux parents, de contacter les professeurs, les éducateurs et les responsables de niveau ;
- aux professeurs et aux éducateurs, de contacter les parents à leur domicile et sur le lieu de leur activité professionnelle ;
- aux éducateurs, de connaître la décision des parents, en matière d'autorisation à quitter l'établissement, et d'avoir à disposition un exemplaire de la signature des responsables de l'enfant.

Merci de le consulter très régulièrement et de veiller à ce qu'il soit tenu avec le plus grand soin. Chaque mot doit être signé par la famille : garantie que le jeune a bien montré son carnet à ses parents. Les signatures seront régulièrement vérifiées par les éducateurs. Le carnet de correspondance comporte un règlement intérieur du collège qui sera lu et commenté le jour de la rentrée. **Il devra être lu, approuvé et signé par les parents et leur enfant.**

#### **10. Manuels scolaires :**

Les manuels sont prêtés, dès le premier jour. Chaque manuel comporte un numéro d'identification et sera restitué par l'élève en fin d'année. **Tout livre perdu ou dégradé anormalement durant l'année sera facturé au prix d'un manuel neuf.** Un document est remis à l'élève en même temps que ses manuels, ce document indique les prix.

Tous les manuels ont besoin d'être couverts rapidement, cette couverture est indispensable à la bonne conservation de ceux-ci. Un contrôle sera effectué par le professeur principal, sur l'ensemble de la collection, en vie de classe le mardi 6 septembre où tous les élèves auront vie de classe.

#### **11. Facturation et assurance :**

Soucieux de faire des économies et d'entrer dans une démarche de protection de la Création (laudato si'), notre facturation est dématérialisée. Vous pourrez télécharger vos factures dans votre espace personnel sur Ecole Directe.

Tous les élèves de l'Institution bénéficient d'une assurance scolaire prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle saint Christophe.

#### **12. Bourses :**

Comme chaque année, les bourses départementales et nationales collège sont à compléter courant septembre.

Vous pouvez estimer vos droits à la bourse nationale des collèges directement sur le simulateur du rectorat [www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college)

**Si vous souhaitez compléter un dossier de demande de bourse, ou pour tous renseignements à ce sujet, contacter Mme Etrillard au secrétariat la deuxième semaine de la rentrée :**

**[vetrillard@jeanpaul2compiegne.fr](mailto:vetrillard@jeanpaul2compiegne.fr)**